

*Pétitions*

Les soussignés demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales et ils ne cesseront de prier.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par les habitants de Langham, en Saskatchewan. Cette pétition s'adresse à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. La pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales, c'est-à-dire le tarif du Nid-de-Corbeau. La pétition est signée par 36 citoyens de la Saskatchewan.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, j'ai en main une pétition signée par des habitants de la Saskatchewan exprimant leur désaccord avec le projet du gouvernement visant à modifier le tarif du Nid-de-Corbeau. Dans leur pétition, ces agriculteurs de l'ouest du Canada qui ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole 1981-1982 affirment qu'ils ont contribué plus de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel

de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

MOTION PORTANT QUE LA CHAMBRE PASSE À L'ORDRE DU JOUR

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, je propose, appuyé par le ministre des Transports (M. Pepin):

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

**Mme le Président:** Cette motion est, bien sûr, recevable, aux termes de l'article 50 du Règlement. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Mme le Président:** Convoquez les députés.

*[Et la sonnerie s'étant arrêtée à 18 heures]*

*[Français]*

**Mme le Président:** La sonnerie se fait entendre pour convoquer les députés à voter sur une motion qui consiste à procéder à l'Ordre du jour.

Comme il est maintenant 18 heures, et que de toute façon la Chambre doit s'ajourner normalement à cette heure-ci, la motion naturellement devient nulle. Par conséquent, en vertu de l'article 8(1) du Règlement, je quitte le fauteuil en conformité de l'article 2(1) du Règlement pour le reprendre demain à 14 heures.

(A 18 h 02, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)